

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 octobre 2025

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 43 + 6 Pouvoirs
suppléants : 4

Secrétaire de séance : M. M. KRAPFENBAUER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, R. MULLER - Suppléant - , H. DOEPPEN, Mme E. BECK, M. J.-M. FISCHBACH, Mme C. MUNSCH, MM. J.-M. KRENER, G. HALTER, Mme M.-C. MILLER-AMARD - Suppléante -, MM. P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.-M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, M. BERTRAND - Suppléant -, Mme H. SCHMITT - Suppléante -, MM. KRAPFENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.-C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, M. C. DORSCHNER, Mmes C. DOERFLINGER, D. SCHMITT-MERX.

EXCUSES : Mmes D. HAMM, A. CHABERT - Pouvoir à M. P. GANGLOFF -, MM. F. STAATH - Pouvoir à M. Y. RUDIO -, G. REUTENAUER, Mme F. BRACH - Pouvoir à Mme E. BECK -, MM. C. WINDSTEIN, Y. KLEIN - Pouvoir à Mme F. BOURJAT -, T. SCHINI - Pouvoir à M. H. STEGNER -, D. HOLZSCHERER - Pouvoir à M. A. SPAEDIG -, P. HERRMANN, B. KRIEGER, J.-M. REICHHART.

Délibération n°2A : Modification de la Durée Hebdomadaire de Service de certains enseignants de l'Ecole Intercommunale de Musique

Rapporteur : M. J.-C. BERRON

Vu le Code de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°1 du 3 juillet 2025 adoptant le tableau des effectifs qui précise notamment la durée hebdomadaire de service des emplois d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe de l'Ecole Intercommunale de Musique,

Vu le nombre d'élèves inscrits au cours de ces enseignants pour l'année scolaire 2025/2026 impactant leur durée hebdomadaire de service,

Vu que le contrat des agents engagés en contrat à durée déterminée se termine le 31 octobre 2025,

Vu la décision du Comité Social Territorial commun, dans sa réunion du 8 février 2023, de donner un avis favorable de principe à la modification de durée hebdomadaire de service s'il y a accord écrit de l'agent,

Vu que les enseignants contractuels de l'Ecole intercommunale de musique seront peut-être quand même amenés à effectuer des heures complémentaires en raison d'éventuelles inscriptions d'élèves postérieures à la modification de la durée hebdomadaire de leur service,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

*** de MODIFIER** comme suit, à compter du 1^{er} novembre 2025 la durée hebdomadaire de service des emplois d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe dans les spécialités mentionnées :

Spécialité	D.H.S.	Statut
Percussions, formation musicale	31 H 15 mn	Contractuel : C.D.I.
Cor / Euphonium / Trombone / Tuba / Accordéon	15 H 00	Titulaire de la FPT
Flûte traversière	11 H 45 mn	Titulaire de la F.P.T.
Guitare	10 H 15 mn	Contractuel : C.D.I.
Violon	8 H 30 mn	Contractuel : C.D.D.
Clarinette	7 H 45 mn	Contractuel : C.D.D.
Piano	7 H 30 mn	Contractuel : C.D.D.
Trompette	7 H 00	Contractuel : C.D.D.
Piano	5 H 30 mn	Contractuel : C.D.I.
Piano	5 H 00	Contractuel : C.D.D.
Chant choral	3 H 00	Contractuel : C.D.I.
Saxophone	2 H 30 mn	Contractuel : C.D.D.

* **d'ACCORDER** aux agents contractuels, comme cela se pratiquait par les Communes de Bouxwiller et d'Ingwiller avant le transfert des écoles municipales de musique à la Communauté de Communes, une aide au déplacement domicile / lieu de travail de 0,26 €/km ;

* **d'AUTORISER** la Communauté de Communes à payer éventuellement à tous les enseignants contractuels de l'Ecole intercommunale de musique des heures complémentaires non prévues dans leur contrat de travail et payées au même taux horaire que celui prévu dans leur contrat ;

* **de PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2025.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Marc KRAPFENBAUER
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président